

Le Maire rappelle à l'assemblée le litige qui oppose la Commune à la Ste Hippique l'ETRIER DE LORRAINE, relative à l'aménagement du chemin de Coulomheu, qui dessert les bâtiments de cette société,

Par acte du 18 Décembre 1972, l'ETRIER DE LORRAINE a cédé à la Ville de LUDRES 22 a 03 ca de terrains, évalués à 12 500 F. En échange, la commune s'engageait à aménager le chemin rural dit de Coulomheu sur une longueur de 400 m environ et sur une largeur de 3 m. Or, le chemin a été aménagé sur une largeur de 4 m par commodité pour l'ETRIER DE LORRAINE.

Par diverses correspondances, il avait été demandé au comité de l'ETRIER DE LORRAINE, de financer ce mètre de largeur supplémentaire. Mais il s'y était formellement refusé.

Après une entrevue le 22 Avril 1974 avec le nouveau Président, l'ETRIER DE LORRAINE a, par lettre du 26 Avril 1974, accepté sa participation financière

pour l'aménagement du mètre supplémentaire de voirie. Cette participation serait étalée sur 11 ans à partir de 1974, par des échéances rattachées aux annuités de l'emprunt contracté par la Commune pour la réalisation des travaux.

L'ETRIER DE LORRAINE demande en contrepartie la remise en état du chemin de Coulomheu par colmatage des nids de poule formés ou en cours de formation, et ensuite par la pose d'un tapis bitumeux à l'automne.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles pour :

* définir la participation financière de l'ETRIER DE LORRAINE sur l'aménagement du mètre supplémentaire de voirie par l'établissement d'une convention. Cette participation sera étalée sur 11 ans à partir de 1974 par des échéances rattachées aux annuités de l'emprunt contracté par la Commune pour la réalisation des travaux.

* faire établir un plan d'arpentage par M. DRUESNE Géomètre Expert en vue de faire procéder au déclassement et au classement de certaines parties de l'assiette de voirie du chemin qui ont changé d'emplacement lors de sa réfection.

* acquérir à cet effet le terrain nécessaire sur l'ETRIER DE LORRAINE pour le prix retenu d'un commun accord soit 5,00 F. le m².

- pour faire droit à la demande de l'ETRIER DE LORRAINE, le chemin de Coulomheu sera remis en état par colmatage des trous et ensuite, à l'automne, par pose d'un tapis bitumeux.